

## AIDE A LA PRODUCTION DE PREMIERS FILMS DE LONG METRAGE

### DEFINITION DE L'AIDE

- L'aide s'adresse exclusivement aux projets de **premiers films de long métrage de fiction cinéma** (premier film du réalisateur).
- **Cinq à six projets** sont retenus chaque année.
- L'aide accordée par projet est d'un montant **forfaitaire de 67 600 €uros, non remboursable**.
- L'aide se décompose comme suit : **60 000 €uros** au producteur et **7 600 €uros** répartis entre les réalisateur(s) et auteur(s) (selon les contrats d'auteurs déjà établis).
- Le versement de l'aide au producteur se fait en deux temps :
  - 30 000 €** sur justificatif de dépenses (en période de préparation)
  - 30 000 €** à partir du premier jour de tournage.

L'aide d'un montant de **7 600 €**, accordée aux réalisateur(s) et auteur(s), est versée après décision du Comité de lecture.

### DEPOT ET EXAMEN DES CANDITATURES

Les demandes doivent être adressées par les **sociétés de production de films de long métrage situées en France**, qu'il s'agisse de projets de films français ou de coproductions internationales ;  
**la production française doit être majoritaire.**

Pendant l'examen du dossier, le film ne doit pas être en tournage ou déjà tourné. Les dates de **clôture** des dépôts sont les suivantes :

**6 janvier 2010, 3 mai 2010 et 15 septembre 2010.**

**Aucun délai ne sera accordé.**

La sélection se fait ensuite en deux temps : la présélection et la plénière.

1<sup>ère</sup> session – date limite de dépôt : 6 janvier 2010  
annonce de la présélection : 16 mars 2010 - plénière : 28 avril 2010

2<sup>ème</sup> session – date limite de dépôt : 3 mai 2010  
annonce de la présélection : 29 juin 2010 - plénière : 14 septembre 2010

3<sup>ème</sup> session – date limite de dépôt : 15 septembre 2010  
annonce de la présélection : 9 novembre 2010 – plénière : 13 décembre 2010

Le jour de la plénière, les producteurs et réalisateurs des scénarios présélectionnés viendront présenter leur projet devant le comité de lecture, en matinée.  
La délibération aura lieu dans l'après-midi.

Tout projet non retenu peut être déposé **une deuxième fois** ; cependant il doit faire l'objet d'une réécriture ou d'éléments nouveaux quant à la production et/ou la réalisation.

Un même producteur ne peut déposer qu'un seul projet par commission et ne bénéficier que d'une seule aide dans la même année.

## DOSSIER DE DEMANDE

La demande doit être déposée par une société de production de films de long-métrage.

### COMPOSITION DU DOSSIER

1) Par souci de préservation de l'environnement, merci de présenter le scénario, recto-verso, relié, sous la forme d'une continuité dialoguée, en langue française.

2) Le **dossier de présentation, relié au scénario** doit être composé des éléments suivants :

- la **fiche de renseignements** ci-jointe (ne pas modifier), complétée et signée
- le **synopsis**  
la **note d'intention** (facultatif)
- le **curriculum-vitae** des réalisateur(s) et/ou auteur(s)
- le **devis estimatif**
- le **plan de financement** prévisionnel
- la **filmographie** de la société

**Tout dossier incomplet sera retourné à l'expéditeur.**

### NOMBRE DE DOSSIERS

1) Au moment du dépôt de la demande :

- **2 exemplaires** du dossier complet (scénario et dossier de présentation)  
**Ne pas joindre de DVD**

2) Si le projet est retenu en présélection :

- **4 exemplaires** supplémentaires du dossier (scénario, synopsis, note d'intention, c.v. réalisateur(s) à déposer au plus tard **cinq jours** après les résultats de la présélection.
- **7 dvd** de courts-métrages ou documentaires (ou extraits de films) déjà réalisés.

**La non présentation des dossiers demandés dans les délais prévus, entraîne le report de l'examen du projet.**

### REMARQUE :

Après examen du dossier, les exemplaires du scénario et du dossier de présentation pourront être repris par le candidat **dans le mois qui suit les résultats.**

Le secrétariat de la Fondation Groupama Gan ne peut être tenu pour responsable de la non restitution au candidat de la totalité des exemplaires déposés.

LES CANDIDATURES PEUVENT ETRE DEPOSEES OU ENVOYEEES A :

**FONDATION GROUPAMA GAN POUR LE CINEMA**

**A l'attention de Maria Lemoniz**

**8-10, rue d'Astorg 75383 PARIS Cedex 08**

**Tél : 01 44 56 32 06**

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**  
**AIDE A LA PRODUCTION DE PREMIERS FILMS DE LONG METRAGE**  
*[vous pouvez remplir ce formulaire directement avec Acrobat Reader]*

TITRE DU PROJET :

1<sup>ER</sup> dépôt   
2<sup>EME</sup> dépôt

Genre/époque/lieu :

REALISATEUR :

ADRESSE :

 :

TITRES DES COURTS METRAGES REALISES :

AUTEUR(S) DU SCENARIO :

Si le scénario est tiré d'une oeuvre préexistante, indiquer son titre et son auteur :

Ce projet a-t-il fait l'objet d'une demande d'avance sur recettes au CNC ?

NON

OUI

**CONDITIONS DE TOURNAGE**

- Lieux de tournage :
- Nombre de semaines de tournage prévues :
- Eventuellement, date prévue pour le début du tournage :
- Comédiens principaux ayant donné leur accord :

**ELEMENTS FINANCIERS**

AIDES OBTENUES A CE JOUR :

- Avances sur recettes : OUI  NON  EN COURS

- Autres (préciser organismes ou sociétés + montants) :

COUT ESTIME DU FILM : -----€

**COORDONNEES PRODUCTION**

NOM DE LA SOCIETE :

Adresse :

 :

NOM ET PRENOM DU PRODUCTEUR :

DATE ET SIGNATURE